

Règlement Général sur la Protection des Données

Dans le cadre de la création de votre profil au sein du système de candidature partagé des pouvoirs locaux (PL), vos données personnelles sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Gestion de votre candidature et consentement

Chaque pouvoir local n'a accès à votre profil et à vos informations que si vous avez postulé à une offre chez eux et si vous avez expressément donné votre consentement pour apparaître dans la banque de candidats.

Les pouvoirs locaux ne peuvent pas voir les candidatures que vous avez soumises à d'autres PL, garantissant ainsi la confidentialité de vos démarches.

Durée de conservation des données

Vos données personnelles seront conservées pour une période déterminée de deux ans après la clôture de toutes vos candidatures, indépendamment du PL.

Passée cette période, vos données seront anonymisées de manière permanente.

Relance de la période de conservation

Si vous vous connectez à votre profil avant l'expiration de cette période, la durée de conservation de vos données sera réinitialisée, les rendant ainsi à nouveau accessibles aux pouvoirs locaux auprès desquels vous introduit une candidature.

Droits d'accès et de retrait

Vous avez le droit de demander à accéder à l'ensemble des données vous concernant dans le système, pour un ou plusieurs pouvoirs locaux.

Vous pouvez également demander le retrait complet de vos données du système.

Pour exercer ces droits, il vous suffit d'envoyer une demande écrite à l'adresse suivante:
dpo@stgilles.brussels

Conformément au RGPD, vos données personnelles sont traitées de manière sécurisée et ne seront utilisées qu'aux fins pour lesquelles vous avez donné votre consentement. Vous conservez à tout moment le contrôle sur ces informations et pouvez exercer vos droits en matière de protection des données.